



NOTICE dossier allégé

DOSSIER SIMPLIFIÉ DE DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE

Année 2018

RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS SOLLICITANT UNE AIDE GLOBALE INFÉRIEURE A 3.000 €

ET RÉPONDANT AUX CRITÈRES SUIVANTS :

- ▶ Aucun personnel salarié, ou prestataire intervenant régulièrement pour le compte de l'association
- ▶ Pas de véhicule et/ou d'objet mobilier d'une valeur unitaire supérieure à 5000 €
- ▶ Un budget annuel inférieur à 50 000 €
- ▶ Pas de patrimoine immobilier
- ▶ L'association n'est pas concernée par l'impôt sur les sociétés

A. Composition du dossier et informations pratiques : page 2

B. Pièces à joindre : page 4

Introduction :

Pour les associations répondant aux critères ci-dessus, ce dossier doit être utilisé pour toute demande de subvention auprès de la commune. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association.

Contact :

MAIRIE de Carros
A l'attention de Danièle BOUDET
Direction des sports et de la Vie associative
Service Vie Associative,
Gymnase – Quartier du Planet 06510 CARROS
Tel : 04 93 29 58 66

Email : d.boudet@ville-carros.fr

Pour tout renseignement sur les dossiers de subvention. Prendre rendez-vous.

A. Composition du dossier et Informations pratiques

Ce dossier comprend deux parties :

Partie 1 : Dossier subvention 2018 allégé

Impression papier à nous retourner avec la signature du président de l'association. Ce dossier au format Word peut être téléchargé. Il doit être imprimé, rempli et nous être renvoyé **signé** avant le 31 octobre 2017

Le dossier doit être renseigné avec soin. Tout dossier incomplet retardera son étude.

- De la page 2 à la page 3 : renseignements concernant l'association (statuts, objet, moyens, ...)
- De la page 4 à la page 4 : renseignements concernant votre activité prévue en 2018 : remplissez avec soin, les actions ainsi que leur descriptif.
- Page 5 : Bilan année 2016 ou 2016/2017 si vous fonctionnez sur une période scolaire

la situation patrimoniale : Il s'agit pour la Ville de connaître votre situation financière au moment de votre demande de subvention. Merci de fournir un relevé de chaque compte (postal ou bancaire) au 1^{er} janvier 2017 ainsi que les 3 derniers relevés de chaque compte.

- Page 6 : Annexe 1 : « Attestation sur l'honneur ». Document à compléter obligatoirement.
- Page 7 : Annexe 2 : « Demande de dérogation ». Document à renseigner seulement si la création de l'association est postérieure au 1^{er} janvier 2018.

Partie 2 : Comptes financiers de l'association

Impression papier de tous les onglets remplis à nous retourner signés et paraphés par le président et/ou le trésorier. Nous vous remercions de nous envoyer aussi par mail le fichier Excel rempli sur d.boudet@ville-carros.fr. En cas de désaccord, seul le document imprimé et signé fera foi.

Ce fichier de type Excel comprend plusieurs onglets :

- a) Onglet 1 : BP 2018 - Budget 2018 (à remplir obligatoirement)

16	
17	
18	62-Autres services extérieurs
19	<i>Rémunération intermédiaires et honoraires</i>
20	<i>Publicité, publication</i>
21	<i>Transports d'activités et d'animations</i>
22	<i>Missions et réceptions</i>
23	<i>Frais postaux, téléphone</i>
24	<i>Services bancaires, autres</i>
25	

BP2018 BILAN FINANCIER 2016
Prêt Page : 1 sur 1

- b) Onglet 2 : Bilan financier approuvé 2016 ou 2016/2017 (à remplir obligatoirement)

34	
35	65-Autres charges
36	66-Charges financières
37	67-69 Charges exceptionnelles
38	68-Dotation aux amortissements
39	
40	
41	
42	Bénéfi
43	TOTA
44	86 Evaluation des contributions volontaires en nature fournies au profit d'un tiers.
45	
46	Préciser :
47	
48	

BP2018 BILAN FINANCIER 2016
Sélectionnez une destination et appuyez sur ENTRÉE ou cliquez sur Coller

B. Liste des pièces à joindre

Vous devez joindre les pièces ci-dessous mentionnées, **en 1 exemplaire** :

- L'imprimé « dossier de demande de subvention annuelle » dûment complété et signé en original.

Pour une première demande

- Vos **statuts régulièrement déclarés**.
- Un **relevé d'identité bancaire ou postal**.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
- Le **compte rendu financier définitif du programme d'activités 2016 ou 2016/2017 financé en par la Ville de Carros**.
- Le dernier rapport d'activité approuvé.

Pour un renouvellement, quel que soit le montant demandé

- Un **relevé d'identité bancaire ou postal** (à joindre si changement)
- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **seulement s'ils ont été modifiés depuis votre dernière demande de subvention**.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire** (*voir annexe 1, page 10*).
- Le compte rendu financier et qualitatif conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat du 24 mai 2005 (JORF du 29 mai 2005) **sauf s'il a déjà été transmis** (*voir ci-dessous*).

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée¹ :

- Le dernier **rapport annuel d'activité** et les **derniers comptes de l'association**, certifiés par le responsable légal ou le commissaire aux comptes.

¹ Cf arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 14 octobre 2006